

**Tout candidat est informé de la circonstance que conformément à l'article D.612-1-9 du code de l'éducation, s'il ne respecte pas le délai d'inscription administrative ou ne se présente pas, sans justification valable, le jour de la rentrée fixé par l'établissement, il est réputé avoir renoncé à la proposition d'admission ».**

*Extrait Informations Site Parcoursup*

**Votre inscription ne sera définitive qu'après avoir transmis votre dossier dûment complété au secrétariat de scolarité du lycée Colbert !  
La transmission se fait uniquement : par voie postale (lettre suivie conseillée) ou en déposant directement dans la boîte aux lettres du lycée.  
Toutes les pièces demandées sont obligatoires !  
Attention : en raison du grand nombre de dossiers : nous ne pouvons, par téléphone, vous dire la bonne réception de votre dossier.**

Attention, la **Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** ne doit pas être payée par les étudiants en BTS, si vous l'avez payée demandez le remboursement !

**A- Dossier inscription : Éléments à transmettre dès validation de votre choix**

Matériel obligatoire :

- Tenue pro : Information par les responsables pédagogiques à la rentrée
- La liste des fournitures scolaires (dont les manuels) sera publiée sur le site du lycée Colbert fin juin.

Informations complémentaires :

- Le port du jogging ou survêtement est interdit pour tous les étudiants
- Votre inscription vaut adhésion au règlement intérieur disponible sur le site du lycée Colbert.

- Autorisation parentale étudiant(e) mineur(e)
- Dossier d'inscription en BTS complété et signé (4 pages)
- Courrier d'affectation transmis par Parcoursup
- 1 photo d'identité (merci de la coller sur votre dossier d'inscription)
- 1 photocopie de votre carte d'identité ou passeport ou titre de séjour de l'étudiant en cours de validité
- Photocopie de l'intégralité du livret de famille ou extrait de naissance (si pas de livret de famille)
- Fiche d'urgence (renseignements médicaux et aménagements accompagnés des pièces justificatives)
- Photocopie des bulletins originaux de terminale (pas extraction parcoursup) sauf pour les étudiants scolarisés au lycée Colbert en 2025-2026
- Photocopie de votre relevé de notes original du baccalauréat (pas capture d'écran) – à transmettre dès son obtention

**B – Complément du dossier pour le jour de la rentrée PAS AVANT – merci de respecter ce calendrier !**

- Attestation responsabilité civile pour l'année scolaire 2026 – 2027
- Pass'région : faire la demande sur le site de la région

**C - Rentrée scolaire**

Les modalités de la rentrée de septembre 2026 seront en ligne sur le site du lycée Colbert quelques jours avant la rentrée.

**Votre présence est obligatoire pour valider définitivement votre inscription !**

Le restaurant scolaire fonctionnera dès le début des cours.

DOSSIER D'INSCRIPTION  
EN CLASSE DE BTS 1<sup>ère</sup> année

Coller  
ici  
votre  
Photo

**Toutes les rubriques sont obligatoires**

NOM : .....

Classe :

Ne rien écrire - compléter par l'administration

PRENOM : .....

Sexe :  M  F

Date de naissance : .....

Etudiant(e) mineur(e) :  Oui  Non

Département de naissance : (DOM : 97, TOM : 98, Etranger : 99) .....

Commune de naissance : .....  
(pour Lyon, Paris, Marseille, préciser l'arrondissement)

Nationalité :  Française  Autre : préciser .....

INE (apparaît sur votre relevé de notes bac) : .....

SCOLARITE

➤ BACCALAUREAT : Série ..... Spécialité ..... obtenu en .....  
au Lycée (nom et département) : .....

Redoublement de la 1<sup>ère</sup> année de BTS : OUI  NON

**Scolarité précédente si non scolarisé préciser votre situation ainsi que votre dernière année de scolarisation**

Etablissement scolaire fréquenté en **2025-2026**  
(Nom et adresse complète) :

Classe fréquentée (si non scolarisé : précisez) :

**Classe de BTS dans laquelle vous êtes admis(e) à la rentrée 2026**

- 1<sup>ère</sup> année
- Comptabilité et Gestion (CG)
  - Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC)
  - Professions Immobilières (PI)
  - Support à l'Action Managériale (SAM)
  - Tourisme (TO)

L.V.A : ANGLAIS (obligatoirement)

L.V.B : **attention langue suivie en lycée !**

SAM : **obligatoire**  ESPAGNOL

TO : **obligatoire**  ESPAGNOL ou  ITALIEN

Renseignements de l'ETUDIANT(E)

**OBLIGATOIRES**

**Toute modification doit être transmise au secrétariat de scolarité dans les 48h00**

Adresse complète personnelle de l'étudiant(e) :

 Portable de l'étudiant(e) obligatoire :

@ adresse mail **EN MAJUSCULES** :

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'elle servira lors de l'organisation de la remise des diplômes en fin d'année : merci de ne pas en changer !**

Année scolaire 2026 - 2027

## RESPONSABLE LEGAL EN CAS D'URGENCE CONTACT

Responsable légal(e)	Représentant Légal EN CONTACT
NOM	
PRENOM	
☎ personnel	
📱 portable	
Adresse complète Ne pas oublier le code postal et la ville	
@ adresse mail <b>Obligatoire en majuscules (merci)</b>	

Situation professionnelle des responsables légaux OBLIGATOIRE

**Obligatoire pour tous : Merci de renseigner la profession et de cocher la case correspondante à la situation**

**Représentant légal 1 :**

Profession : .....

en activité     
  retraité ou retiré     
  au chômage     
  en arrêt

Personne à prévenir en cas d'accident OBLIGATOIRE

NOM, PRENOM	
☎ personnel	
Adresse	
Lien avec l'étudiant(e)	

### Informations Frères et Sœurs

Nombre total d'enfants scolarisés en collège public et en lycée public (y compris l'étudiant(e) pour qui le dossier est complété)			
Nombre total d'enfants à la charge des responsables légaux			
Nom	Prénom	Classe / Formation	Etablissement et classe fréquentés

**Nous attirons votre attention sur l'exactitude des informations fournies. Par la présente, vous vous engagez à communiquer dans les 48h au secrétariat de scolarité tout changement de situation, d'adresse ou de téléphone.**

Date et signature de l'étudiant(e)

## PASS'REGION OBLIGATOIRE

### Qu'est-ce que le Pass'Région et à quoi sert-il ?

Le Pass'Région est une carte avec plein d'avantages pour les jeunes dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes !

### Comment obtenir mon « Pass'Région » ?

Je commande mon Pass'Région en ligne sur <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr> ou depuis l'application smartphone Pass'Région.

Dès que mon établissement aura validé ma commande, le Pass'Région me sera adressé sous 2 semaines.

*Si je l'ai perdu : j'en demande un autre sans attendre !*

### Quels sont les avantages ?

Bénéficier de nombreuses réductions sur la culture (places de ciné, concerts) et sur la pratique sportive et d'autres aides.

### A quoi sert le Pass'Région au lycée ?

Le Pass'région est obligatoire pour

- Entrer dans l'établissement
- Accéder à la demi-pension
- Profiter de réductions pour des sorties scolaires, etc.

Le port du jogging ou survêtement est interdit pour tous les étudiants

## Justification des absences

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'absences

vous avez **48 heures** pour justifier vos absences :

- soit par un certificat médical,
- soit par un justificatif administratif.

**Tout autre justification ne sera pas prise en compte.**

**Au-delà de 4 1/2 journées d'absences non justifiées par semestre, un signalement est fait au CROUS qui peut entraîner le remboursement, la suspension ou l'annulation de la Bourse**



## Charte d'utilisation des Ressources Numériques 2026 – 2027

*La présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques en réseau à usage pédagogique du lycée polyvalent Colbert.*

### 1) Conditions d'accès au réseau :

L'utilisation des moyens informatiques au lycée a pour objectif exclusif de mener des activités d'enseignement et de documentation.

Pour se connecter, chaque utilisateur obtient un compte informatique personnel identifié par son nom d'utilisateur. Les noms d'utilisateurs sont donnés aux étudiants en début d'année. Ils sont personnels et incessibles.

A la fin de l'activité, l'utilisateur devra fermer sa session de travail, selon la procédure qui lui sera indiquée par son professeur.

### 2) Responsabilités de l'utilisateur :

Chaque utilisateur s'engage à respecter :

- Les règles relatives à la protection des libertés individuelles, la vie privée et notamment le secret de la correspondance, la protection du droit à l'image, la protection des mineurs.
- Les règles relatives aux droits d'auteur :
  - Les œuvres publiées (textes, photos, images, dessins, musiques...) sur Internet sont protégées au même titre que toute œuvre,
  - Toute copie de logiciel est strictement interdite, sauf la copie de sauvegarde.
- Le respect du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Chaque utilisateur s'engage à :

- Prendre soin du matériel informatique qu'il utilise, ne pas en démonter ou en intervertir les composants, ne pas manipuler les câbles d'alimentation et de connexion des périphériques à l'unité centrale, et du poste au réseau, respecter les procédures de mise en route et d'arrêt indiquées par son professeur, ne pas accéder, s'approprier, altérer ou détruire des ressources appartenant à d'autres utilisateurs, ne pas essayer de contourner la sécurité,
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou de saturer les ressources,
- Ne pas divulguer les informations (nom d'utilisateur et mot de passe) permettant la connexion aux ressources, dans ce cas sa responsabilité est également engagée, ne pas installer des logiciels.

### 3) Accès au réseau Internet :

- L'accès aux ressources du Web a pour objet exclusif des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques. Les élèves mineurs ne peuvent mener ces recherches qu'en présence d'un adulte responsable.
- L'accès se fait en présence et sous la responsabilité d'un membre du personnel éducatif, en priorité dans le cadre d'activités pédagogiques.
- Le téléchargement de fichiers (sons, vidéo, programmes...) est interdit, sauf approbation du professeur, et uniquement dans le cadre d'activités d'enseignement.
- La connexion à des services de dialogue en direct se fait uniquement dans le cadre d'activités d'enseignement.
- Ne pas se connecter volontairement à un site proposant des achats de biens et/ou de services en ligne, sauf dans le cadre d'une activité pédagogique, et dans ce cas, ne pas procéder à un quelconque achat par ce moyen,
- Ne pas se connecter à des sites au contenu raciste, pornographique ou incitant à la violence.
- L'utilisation de la messagerie est limitée aux activités pédagogiques ; Il n'est pas possible aux utilisateurs élèves de s'abonner à des listes de diffusion
- Aucun système de filtrage n'étant parfait, l'établissement ne peut être tenu responsable de la non-validité des documents consultés.
- L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les étudiants pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

### **SANCTIONS :**

*La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'Etablissement, le non - respect des principes établis par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Education nationale et de l'Etablissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.*

**Je soussigné(e), NOM :**

**Prénom :**

Reconnais avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des ressources numériques du Lycée Colbert et m'engage à la respecter.

Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

**Signature de l'étudiant(e) :**

**AUTORISATION PARENTALE**  
**Obligatoire**  
**Pour l'Inscription des Etudiants MINEURS**  
**Année Scolaire 2026 - 2027**

**Rappel :** C'est en 1974 que la [loi n° 74-631](#) a abaissé la majorité à 18 ans (elle était jusqu'alors fixée à 21 ans).

Le [Code civil, article 414](#) pose que « *chacun est capable d'exercer les droits dont il a la jouissance* » à partir de 18 ans. La majorité permet donc aux étudiants majeurs de se substituer à leurs parents.

Les majeurs peuvent donc **légalement** effectuer les démarches les concernant, y compris celles qui sont en lien avec leur scolarité s'inscrire ou annuler son inscription.

L'étudiant(e) qui est mineur(e) doit faire compléter ce document ce qui lui donnera le droit jusqu'à la date de sa majorité d'effectuer les démarches administratives.

**IDENTITES**

Je soussigné(e), *nom et prénom du titulaire de l'autorité parentale*

.....

- Mère  
 Père  
 Tuteur(trice) légal

*Cocher la mention souhaitée*

de *nom et prénom de l'étudiant(e)*

.....

l'autorise à s'inscrire et à être autonome sur la gestion des actes administratifs et je prends connaissance et accepte que seul(e) l'étudiant(e) aura accès à son dossier administratif.

ne l'autorise pas à s'inscrire au lycée Colbert – Lyon 8

*Cocher la mention souhaitée*

Fait le ..... à .....

Signature de l'étudiant(e) mineur(e) et du titulaire de l'autorité parentale

**NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT  
SCOLAIRE**

**Année scolaire 2026-2027**

*Vu le règlement intérieur de l'établissement,*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 141-5-1 (principe de laïcité), L 141-5-2, L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)*

L'École est laïque. Lieu de neutralité pour les personnels et de discrétion pour les élèves, l'École est un espace de transmission de savoirs et d'acquisition de connaissances scientifiques tout autant que d'émancipation où se forment les futures citoyennes et futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses, mais leur expression à l'École est encadrée, ce qui impose le respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves -ou étudiants inscrits dans un établissement scolaire du 2<sup>nd</sup> degré pour leur cursus supérieur- sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

**Si étudiant(e) de BTS est mineur(e) : il faut une double signature l'étudiant(e) et le responsable**

.....  
Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

**Etudiant(e) majeur(e) de BTS :**

.....  
Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

## FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES ETUDIANTS DE BTS

A compléter chaque année de scolarisation – prévenir l'infirmière en cas de modifications en cours d'année.

### ETUDIANT(E)

Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Entrée en classe de BTS : .....

N° de sécurité sociale de l'étudiant(e) :  
.....

Adresse complète du centre de sécurité sociale de l'étudiant(e) :  
.....

N° de contrat de l'assurance scolaire de l'étudiant(e) :  
.....

Adresse de l'assurance scolaire de l'étudiant(e) :  
.....

### Personne à contacter en cas d'urgence

Lien avec l'étudiant(e) : .....

En cas d'accident, un étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La personne désignée est avertie par nos soins. Un étudiant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de son responsable légal.

Nom :  Mme  M. ....

N° de téléphone portable **obligatoire** : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail en majuscule : .....

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** : .....

### Aménagements pédagogiques et mesures particulières aux examens antérieurs

L'étudiant a-t-il eu un **PAP** ? (dys)  Oui (je joins le document)  Non

L'étudiant a-t-il eu un **PAI** ?  Oui (je joins le document)  Non

L'étudiant a-t-il eu un **PPS** ?  Oui (je joins le document)  Non

L'étudiant a-t-il eu un **GEVASCO** ?  Oui (je joins le document)  Non

L'étudiant a-t-il eu des **aménagements examens** ?  Oui (je joins le document)  Non

### Observations particulières

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

Maladie dont vous êtes atteint(e) : .....

Je joins sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, les documents établis par mon médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques
- un protocole d'urgence précisant : les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès

**Les traitements réguliers doivent être déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance du médecin.**

### Médecin traitant

Adresse : .....

NOM :  Mme  M. ....

N° de tél : .....

## INFORMATIONS DELIVRANCE DES BULLETINS SEMESTRIELS

**En cas de perte aucun duplicata de bulletin ne sera délivré**

Le lycée Colbert dématérialise les bulletins scolaires.

Lorsque le conseil de classe a eu lieu vous devez vous rendre sur Pronote, via l'ENT et télécharger votre bulletin puis en faire une sauvegarde.

Ces bulletins peuvent vous être réclamés à plusieurs reprises par des organismes différents, pendant plusieurs années, même après l'arrêt de vos études.



En cas de perte de vos bulletins,  
le lycée polyvalent est **déchargé de toute  
responsabilité**  
et ne donnera pas de duplicata  
*en application de la loi sur la protection des  
données les établissements scolaires ne  
conservent plus les bulletins scolaires*



### Attestation

Je soussigné(e) : .....

Nom : ..... Prénom ..... Classe BTS .....

**M'engage** à faire des copies de mes bulletins semestriels et **certifie conserver l'original** de ces documents même après l'arrêt de mes études.

**En cas de perte, je sais que le lycée Colbert ne me fournira aucun duplicata.**

Date : .....

Signature de l'étudiant(e)